

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Aide-cuisinier·ère

Régulier à temps partiel, syndiqué

49 heures aux 2 semaines, incluant 1 fin de semaine sur 2

Salaire : entre 34 798 \$ et 43 079 \$ par année

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2025-28

Date d'affichage : 20 février au 5 mars 2025, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité de la direction adjointe à l'hébergement, la personne titulaire travaille à soutenir l'équipe de production alimentaire. Il-elle fait l'assemblage des plats pour la remise en température et le montage des dîners pour les repas à domicile. Il-elle participe au maintien de la propreté de son lieu de travail en tenant compte des normes d'hygiène en vigueur. Il-elle utilise, lave et range les équipements aux endroits appropriés. La personne titulaire participe à l'amélioration continue de la qualité des soins et services, de la gestion des risques, de la prévention et promotion de la santé et de la sécurité au travail afin de préserver un milieu de vie et une approche optimale.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en cuisine ou en cuisine d'établissement ou en cuisine professionnelle ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente (atout);
- Certificat en hygiène et salubrité alimentaire du MAPAQ (atout);
- 1 an d'expérience en cuisine d'établissement (atout);
- Certification R.C.R. ou à acquérir en cours d'emploi;
- Capacité à soulever, tirer ou pousser diverses charges;
- Connaissance du français écrit et parlé;
- Connaissance de l'approche du milieu de vie;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Discrétion et respect de la confidentialité
- Esprit d'équipe
- Gestion des priorités
- Gestion du stress
- Minutie
- Rapidité et efficacité
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Sens des relations interpersonnelles

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 4 % prime d'hébergement
- 4 % prime de fin de semaine
- Indemnité estivale
- Indemnité payée pendant la période des fêtes
- Indemnité payée pour les 13 jours fériés rémunérées

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population

POUR POSTULER

Date limite : 5 mars 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) G0A 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.